



DIPE/25-1055-950 du 21/07/2025

APPEL A CANDIDATURES : POSTES EN MILIEU PENITENTIAIRE

Destinataires : Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré s/c de Madame et Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : M. PASQUIER - Bureau du mouvement - Tel : 04 42 91 70 70 - mvt2025@ac-aix-marseille.fr

Trois postes d'enseignants (premier et second degré) en milieu pénitentiaire sont à pourvoir pour l'année scolaire 2025-2026 :

- | | | | | |
|-----|----------|-----|---------------------------|------------------------------------|
| 1 - | 0133899T | EPM | MI ULE – UPR DE MARSEILLE | MARSEILLE-LA VALENTINE (21h) |
| 2 - | 0133899T | EPM | MI ULE – UPR DE MARSEILLE | MARSEILLE-LA VALENTINE (15h à 18h) |
| 3 - | 0131570L | CP | ULE – UPR DE MARSEILLE | MARSEILLE-BAUMETTES (9h) |

Les candidatures composées d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae doivent être adressées, par la voie hiérarchique aux adresses indiquées dans chaque fiche de poste d'ici le mardi 26 août 2025.

Vous trouverez en annexe les fiches de poste ainsi que les modalités détaillées de candidature, d'affectation et d'exercice.

La date effective de prise de fonctions sera déterminée au regard des possibilités de remplacement du /de la candidat(e) retenu(e).

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

FICHE DE POSTE

Année 2025/2026

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE INTITULE DU POSTE	Professeur des écoles à l'Établissement Pénitentiaire pour Mineurs de La Valentine, à Marseille
	PLACE DU POSTE	L'enseignant est employé à temps plein, en détention, sur un poste à l'établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM) de La Valentine. Sous l'autorité du directeur de l'enseignement, l'équipe se compose de 9 enseignants, un formateur MLDS et un psychologue de l'éducation nationale. La capacité d'accueil de l'établissement pénitentiaire est de 59 mineurs (uniquement garçons).
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	<i>Circulaire n°2020-057 du 9/03/2020 (NOR : MENE2006507C) sur l'enseignement en milieu pénitentiaire Convention MJ/MEN du 15/10/2019</i> L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de détention, depuis le repérage initial, jusqu'à la préparation de la sortie, dans une perspective systématique de validation des acquis par des certifications et/ou des diplômes. L'enseignement suppose une démarche personnalisée.
	MISSIONS	L'enseignement s'inscrit dans les missions essentielles du service public d'éducation et du service public pénitentiaire qui sont de : <ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux personnes d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères, et références indispensables à l'exercice de responsabilités individuelle et de la citoyenneté, • Développer à tous les niveaux de formation une approche différenciée du public, • Préparer aux diplômes et attester des compétences acquises ou travaillées. • Participer à la construction d'un projet de reprise de formation ou de scolarité en sortie de détention
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Remobiliser des mineurs en situation de décrochage scolaire pour les engager dans un projet de reprise de formation initiale et les préparer aux diplômes (CFG, DNB, CAP, BAC) pour un passage des épreuves en détention, • Permettre de maintenir la scolarité des personnes détenues inscrites en établissement scolaire avant leur incarcération, • Proposer des aménagements pédagogiques et introduire des certifications qui prennent en compte des entrées et des sorties permanentes.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • S'adapter à un milieu professionnel contraint ; • Prendre en compte les Elèves à Besoins Educatifs Particuliers • Être polyvalent au-delà de sa discipline de référence et capable d'enseigner les compétences de cycle 4 • Savoir rendre compte de ses activités, au bénéfice d'un travail en équipe.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Ce poste est ouvert aux professeurs du premier degré. La priorité sera donnée aux personnels ayant une expérience en matière de pédagogie adaptée ou justifiant d'une expérience professionnelle réussie auprès d'un public à exigence particulière (pénitentiaire, CEF, dispositifs relais, formation de jeunes adultes, REP+). La certification CAPA-SH option F ou le CAPPEI est un atout. Les candidats non spécialisés doivent s'engager à préparer le CAPPEI.
	NOMINATION	Au cours de leur première année d'exercice en milieu pénitentiaire, les personnels restent titulaires de leur poste précédent. Ils ont pour obligation de participer à une formation nationale d'adaptation au poste (2 modules). A l'issue de cette première année, les personnels peuvent, s'ils le souhaitent, retrouver leur affectation sur leur poste d'origine. Les candidats non spécialisés doivent s'engager à préparer le CAPPEI, en vue d'une titularisation sur le support. L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.
	CONDITIONS PARTICULIERES	L'organisation du service est de 21 heures hebdomadaires, avec la possibilité d'annualiser jusqu'à 40 semaines. Les heures effectuées au-delà sont rémunérées en HSE. L'indemnité pour l'enseignement en milieu pénitentiaire d'un montant annuel de 4130,63€ (décret 71-685 modifié et l'arrêté du 28 juillet 2023) est perçue en remplacement de l'ISOE. Les enseignants titulaires du CAPA-SH, 2-CASH ou du CAPPEI perçoivent également l'indemnité de fonction particulière (décret 2017-966) d'un montant annuel de 886,85€.

MODALITES DE CANDIDATURE

Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission dont les membres sont désignés conjointement par l'autorité académique et le directeur régional des services pénitentiaires. L'entretien a un double objet : permettre au candidat d'exprimer ses motivations et apporter une information complète et précise sur les conditions d'exercice.

La commission formule un avis transmis à l'autorité académique qui procède à l'affectation du candidat.

Les candidatures accompagnées d'un Curriculum vitae sont à transmettre, au plus tard le mardi 26 août 2025, à :

Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale sous couvert de Madame l'IEEN ASH, Anne-Lorraine MAHUSSIER : ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr

Et Monsieur le Proviseur de l'Unité Pédagogique Régionale, Vincent PHILIPPE (vincent.philippe@justice.fr) et son adjoint, (didier.rassek@justice.fr)

La date de la commission de recrutement a été fixée au lundi 8 septembre 2025

FICHE DE POSTE

Année 2025/2026

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE INTITULE DU POSTE	Professeur certifié ou agrégé mathématiques <u>ou</u> SVT <u>ou</u> physique-chimie à l'Établissement Pénitentiaire pour Mineurs
	PLACE DU POSTE	L'enseignant est employé à temps plein, en détention, sur un poste à l'établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM) de La Valentine. Sous l'autorité du directeur de l'enseignement, l'équipe se compose de 9 enseignants, un formateur MLDS et un psychologue de l'éducation nationale. La capacité d'accueil de l'établissement pénitentiaire est de 59 mineurs (uniquement garçons).
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	<i>Circulaire n°2020-057 du 9/03/2020 (NOR : MENE2006507C) sur l'enseignement en milieu pénitentiaire Convention MJ/MEN du 15/10/2019</i> L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de détention, depuis le repérage initial, jusqu'à la préparation de la sortie, dans une perspective systématique de validation des acquis par des certifications et/ou des diplômes. L'enseignement suppose une démarche personnalisée.
	MISSIONS	L'enseignement s'inscrit dans les missions essentielles du service public d'éducation et du service public pénitentiaire qui sont de : <ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux personnes d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères, et références indispensables à l'exercice de responsabilités individuelle et de la citoyenneté, • Développer à tous les niveaux de formation une approche différenciée du public, • Préparer aux diplômes et attester des compétences acquises ou travaillées. • Participer à la construction d'un projet de reprise de formation ou de scolarité en sortie de détention
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Remobiliser des mineurs en situation de décrochage scolaire pour les engager dans un projet de reprise de formation initiale et les préparer aux diplômes (CFG, DNB, CAP, BAC) pour un passage des épreuves en détention, • Permettre de maintenir la scolarité des personnes détenues inscrites en établissement scolaire avant leur incarcération, • Proposer des aménagements pédagogiques et introduire des certifications qui prennent en compte des entrées et des sorties permanentes.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • S'adapter à un milieu professionnel contraint ; • Prendre en compte les Elèves à Besoins Educatifs Particuliers • Être polyvalent au-delà de sa discipline de référence et capable d'enseigner les compétences de cycle 4 • Savoir rendre compte de ses activités, au bénéfice d'un travail en équipe.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Ce poste est ouvert à un professeur certifié ou agrégé du second degré. La priorité sera donnée aux personnels ayant une expérience en matière de pédagogie adaptée ou justifiant d'une expérience professionnelle réussie auprès d'un public à exigence particulière (pénitentiaire, CEF, dispositifs relais, formation de jeunes adultes, REP+). La certification CAPA-SH option F ou le CAPPEI est un atout. Les candidats non spécialisés doivent s'engager à préparer le CAPPEI.
	NOMINATION	Au cours de leur première année d'exercice en milieu pénitentiaire, les personnels restent titulaires de leur poste précédent. Ils ont pour obligation de participer à une formation nationale d'adaptation au poste (2 modules). A l'issue de cette première année, les personnels peuvent, s'ils le souhaitent, retrouver leur affectation sur leur poste d'origine. Les candidats non spécialisés doivent s'engager à préparer le CAPPEI, en vue d'une titularisation sur le support. L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.
	CONDITIONS PARTICULIERES	L'organisation du service est de 18 heures hebdomadaires pour les certifiés et de 15 heures pour les agrégés, avec la possibilité d'annualiser jusqu'à 40 semaines. Les heures effectuées au-delà sont rémunérées en HSE. L'indemnité pour l'enseignement en milieu pénitentiaire d'un montant annuel de 4130,63€ (décret 71-685 modifié et l'arrêté du 28 juillet 2023) est perçue en remplacement de l'ISOE. Les enseignants titulaires du CAPA-SH, 2-CASH ou du CAPPEI perçoivent également l'indemnité de fonction particulière (décret 2017-966) d'un montant annuel de 886,85€.

MODALITES DE CANDIDATURE

Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission dont les membres sont désignés conjointement par l'autorité académique et le directeur régional des services pénitentiaires. L'entretien a un double objet : permettre au candidat d'exprimer ses motivations et apporter une information complète et précise sur les conditions d'exercice.

La commission formule un avis transmis à l'autorité académique qui procède à l'affectation du candidat.

Les candidatures accompagnées d'un Curriculum vitae sont à transmettre, au plus tard le mardi 26 août 2025, à :

Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale sous couvert de Madame l'IEEN ASH, Anne-Lorraine MAHUSSIER : ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr

Et Monsieur le Proviseur de l'Unité Pédagogique Régionale, Vincent PHILIPPE (vincent.philippe@justice.fr) et son adjoint, (didier.rassek@justice.fr)

La date de la commission de recrutement a été fixée au lundi 8 septembre 2025

FICHE DE POSTE Année 2025/2026

IDENTIFICATION	REFERENCE INTITULE DU POSTE	Professeur du second degré Unité Locale d'Enseignement Marseille Baumettes PLP maths/sciences à mi-temps
	PLACE DU POSTE	Un poste d'enseignant PLP mathématiques / sciences à mi-temps est à pourvoir au centre scolaire du centre pénitentiaire Les Baumettes à Marseille à la rentrée 2025. L'enseignant est employé à mi-temps en milieu pénitentiaire sur un poste en unité locale d'enseignement (ULE), dans le cadre de l'unité pédagogique régionale (UPR). L'équipe se compose à ce jour de 9 enseignants titulaires dont un responsable local de l'enseignement qui assure la direction du centre scolaire. Des enseignants en vacation interviennent en complément. Le centre pénitentiaire accueille des personnes détenus hommes majeurs, des détenues femmes et des détenues mineures.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'enseignement en milieu pénitentiaire s'inscrit dans une perspective d'éducation permanente, de poursuite ou de reprise d'un parcours de formation, de certification de compétences et de préparation d'un diplôme. Sa finalité est de participer à la réinsertion des personnes détenues dans la vie sociale et professionnelle (circulaire n°2020-057 du 09/03/2020 et convention MJ/MEN du 15/10/2019) en lien permanent avec l'administration pénitentiaire et la protection judiciaire de la jeunesse.
	MISSIONS	L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de réinsertion des détenus, depuis l'accueil où le repérage de l'illettrisme est systématique jusqu'à la préparation à la sortie. L'enseignement s'inscrit dans les missions essentielles du service public d'éducation et du service public pénitentiaire qui sont de : <ul style="list-style-type: none"> • permettre aux personnes d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères et références indispensables à l'exercice de responsabilités individuelles et de la citoyenneté, • développer à tous les niveaux de formation une approche différenciée du public, outre l'attention pour les jeunes sans diplôme et sans qualification, une mobilisation pour les jeunes scolarisés avant leur détention, • préparer aux diplômes et attester des compétences acquises ou travaillées. • participer à la construction d'un projet de reprise de formation ou de scolarité en sortie de détention.
	FONCTIONS	- Remobiliser des mineures et jeunes majeurs en situation de décrochage scolaire pour les engager dans un projet de reprise de formation et les préparer aux diplômes (CFG, DNB, CAP) pour un passage des épreuves en détention, - Permettre de maintenir la scolarité des personnes détenues inscrites en établissement scolaire avant leur incarcération, - Proposer des aménagements pédagogiques et introduire des certifications qui prennent en compte des entrées et des sorties permanentes.
	COMPETENCES	- S'adapter à un milieu professionnel contraint ; - Prendre en compte les Elèves à Besoins Educatifs Particuliers - Être polyvalent au-delà de sa discipline de référence - Savoir rendre compte de ses activités, au bénéfice d'un travail en équipe.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire d'une certification pour l'enseignement adapté (CAPA-SH, 2-CASH, CAPPEI). A défaut, une expérience en matière de pédagogie adaptée en REP+, classe relais, sur un dispositif MLDS ou en formation de jeunes adultes est susceptible d'être déterminante.
	NOMINATION	Au cours de leur première année d'exercice en milieu pénitentiaire, les personnels restent titulaires de leur poste précédent. Ils ont pour obligation de participer à une formation nationale d'adaptation au poste (2 modules). A l'issue de cette première année, les personnels peuvent, s'ils le souhaitent, retrouver leur affectation sur leur poste d'origine. Les candidats non spécialisés doivent s'engager à présenter le CAPPEI en vue d'une titularisation sur le support.
	REGIME HORAIRE	L'organisation du service à mi-temps est de 9 h hebdomadaires pour le 2 nd degré. L'indemnité d'enseignement en milieu pénitentiaire pour un service à temps plein est d'un montant annuel de 4130,63€ (décret 71-685 modifié et l'arrêté du 28 juillet 2023) ; elle est perçue en remplacement de l'ISOE. Les enseignants titulaires du CAPA-SH, 2-CASH ou du CAPPEI perçoivent également l'indemnité de fonction particulière (décret 2017-966) d'un montant annuel de 886,85€ - à temps plein.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission conjointe Education Nationale/Administration Pénitentiaire. L'entretien a un double objet : apporter au candidat une information complète et précise sur les conditions d'exercice et les sujétions particulières qu'elles impliquent et lui permettre d'exprimer ses motivations. La commission formule un avis transmis à l'autorité académique qui procède à l'affectation du candidat. Une lettre de motivation accompagnée d'un Curriculum vitae est à transmettre, au plus tard le mardi 26 août 2025, à Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale sous couvert de Madame l'IEN ASH, Anne-Lorraine MAHUSSIER : ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr et Monsieur le proviseur/ directeur de l'U.P.R pour l'enseignement en milieu pénitentiaire, Vincent PHILIPPE : vincent.philippe@justice.fr et son adjoint Didier RASSEK : didier.rassek@justice.fr La commission de recrutement se réunira durant la 1^{ère} quinzaine de septembre.